

GROUPE 3 FONGICIDE

ALAMO®

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Fongicide systémique injectable dans le tronc pour la répression de la maladie hollandaise de l'orme

GARANTIE:

Propiconazole 14,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **25798**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Ce produit ne peut être utilisé que par un arboriculteur ou un autre spécialiste ayant reçu une formation sur les techniques d'injection arboricole et la maladie hollandaise de l'orme.

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane
Research Park
University of Guelph
Guelph, ON, N1G 4Z3

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT: Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau, laver la peau atteinte à l'eau et au savon. Si la peau est irritée, obtenir des soins médicaux.

En cas d'ingestion, boire aussitôt une grande quantité de lait ou d'une solution de gélatine; si l'on n'a aucun de ces deux produits sous la main, boire de grandes quantités d'eau. **NE PAS** provoquer le vomissement. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

En cas d'inhalation, éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion, faire un lavage gastrique pour éviter l'aspiration du produit. On peut laisser une boue de charbon activé et d'eau dans l'estomac. Administrer un laxatif salin et une thérapie de soutien.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUE. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Irrite les yeux et la peau. Ce produit peut causer la sensibilisation cutanée chez certaines personnes. Mettre des gants de néoprène, des vêtements à manches longues et une salopette pendant les opérations de mélange et de manipulation du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pendant l'application du produit. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du

produit concentré. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre. Ne pas contaminer la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Alamo ne doit être appliqué que les jours sans pluie. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur aucun plan d'eau (étangs, rivières, estuaires). Ne pas contaminer ces systèmes aquatiques lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement d'application ou de l'élimination des déchets. Ne pas brûler le bois traité dans l'année qui suit le traitement.

RISQUES PHYSIQUE OR CHIMIQUES

Ne pas entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.

ÉLIMINATION DES MICRO-INJECTEURS UTILISÉS ET NON UTILISÉS

Ne pas réutiliser les micro-injecteurs vides. Les micro-injecteurs utilisés et inutilisés doivent être retournés port payé à l'adresse suivante : Engage Agro Corp., 315 Woodlawn Road West, Guelph (Ontario) Canada N1H 7K8. Ceux qui ont été utilisés doivent être scellés dans le sac de plastique fourni à cet effet avant d'être retournés. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

MODE D'EMPLOI

Renseignements généraux

S'assurer que toutes les branches infectées sont éliminées avant le traitement. Détruire tous les matériaux infectés conformément à la réglementation locale.

Alamo est un fongicide systémique à utiliser en injection dans le collet des arbres pour la prévention et le traitement de la maladie hollandaise *Ophiostoma ulmi* (auparavant *Ceratocystis ulmi*) de l'orme (*Ulmus* spp.) Ce champignon infecte le système vasculaire de l'arbre et l'obstrue à de nombreux endroits. Il est recommandé de faire appliquer Alamo par des arboriculteurs ou d'autres spécialistes ayant reçu une formation relative aux techniques d'injection et à l'identification de la maladie hollandaise de l'orme. Alamo doit être injecté dans les racines du collet afin d'assurer une distribution dans tout le système vasculaire de l'arbre. Le traitement préventif est plus efficace que le traitement thérapeutique des arbres qui montrent déjà des signes de maladie. Les arbres malades doivent être traités dès les premiers stades de la maladie; les arbres chez qui la maladie a atteint un stade avancé risquent de ne pas répondre

au traitement. Les arbres qui ne sont pas infectés absorbent généralement en une heure toute la quantité d'Alamo injectée. Les arbres qui montrent des symptômes spécifiques ou les arbres asymptomatiques voisins d'un arbre malade doivent être considérés comme infectés. Les arbres asymptomatiques séparés des arbres malades par une allée coupe-feu principale peuvent courir un risque d'infection moindre. Les arbres infectés absorbent Alamo plus lentement en raison de l'engorgement de leur système vasculaire causé par la maladie. Si Alamo n'est pas absorbé dans un délai de 24 heures, l'arbre est considéré à risque élevé et ses chances de survie sont médiocres.

Site de micro-injection approprié

Le collet est la zone de transition entre le tronc et le système racinaire de l'arbre. L'absorption et la distribution d'Alamo sont plus efficaces lorsque les injections sont effectuées dans le collet. En outre, les blessures infligées au collet guérissent plus rapidement que celles qui sont situées au-dessus de cette zone.

Mesure de l'arbre

Mesurer le diamètre de l'arbre à 137 cm au-dessus du sol à l'aide d'un ruban forestier (ruban diamétrique). C'est la mesure à hauteur de poitrine (DHP). Utiliser le DHP pour déterminer le nombre de micro-injecteurs requis pour chaque arbre.

Préparation de l'arbre

1. L'écorce externe lourde, épaisse ou détachée doit être soigneusement égalisée, de façon à former un point d'injection lisse et à s'assurer que la mèche de la perceuse traverse l'écorce et pénètre dans le xylème.
2. Si le collet n'est pas bien exposé, enlever soigneusement de 5 à 10 cm de terre à la base de l'arbre pour dégager le dessus du collet. Bien nettoyer les particules de terre avec une brosse.
3. Ne pas espacer les sites de micro-injection de plus de 12,5 cm. Il est recommandé de percer le trou avec un angle légèrement orienté vers le bas afin d'assurer l'écoulement complet du contenu du micro-injecteur.

Processus d'injection

1. À l'aide d'une perceuse électrique de 600 à 800 t/m munie d'une mèche propre et bien affûtée de 0,4 cm (11/64 po), percer à intervalles réguliers des trous d'une profondeur de 0,9 à 1,3 cm à travers l'écorce, jusque dans le xylème.
2. Une fois la profondeur voulue atteinte, retirer la mèche avec précaution afin d'éviter de déloger des fragments d'écorce autour de l'ouverture extérieure du trou.
3. Entre chaque arbre traité, désinfecter la mèche avec du Lysol ou une solution contenant 20 % de javellisant domestique. Rincer la mèche à l'eau claire après l'avoir désinfectée.
4. Chaque trou doit être percé de cette façon, et le micro-injecteur doit être installé le plus rapidement possible une fois le trou percé. Quelques gouttes d'eau versées dans le trou aident à former un joint étanche.
5. Après s'être assuré de porter les protections vestimentaires et oculaires appropriées, insérer manuellement l'extrémité pointue du micro-injecteur dans le trou.
6. Placer le capuchon d'installation en plastique sur l'extrémité arrière du réservoir, puis frapper le capuchon à l'aide d'un marteau de plastique de façon à insérer fermement le micro-injecteur dans le trou.

7. Une fois le micro-injecteur positionné correctement dans le trou, retirer le capuchon de plastique et pousser l'extrémité arrière du réservoir vers le bas jusqu'à ce qu'il se trouve à égalité avec le mécanisme de verrouillage. Ceci a pour effet de pressuriser le micro-injecteur et de faciliter l'écoulement d'Alamo dans le système vasculaire de l'arbre.
8. Lorsqu'il est bien installé, le micro-injecteur produit une pression interne qui expulse la solution par l'extrémité pointue. Le dispositif ne doit jamais être activé sans que le micro-injecteur ait été installé correctement et de façon sécuritaire dans l'arbre à traiter.
9. Les micro-injecteurs peuvent prendre plusieurs minutes, et même plus, pour se vider, selon l'état de santé de l'arbre et les conditions météorologiques. Les micro-injecteurs doivent être retirés une fois le transfert de leur contenu terminé. Ne prenez jamais pour acquis que les micro-injecteurs sont complètement dépressurisés parce qu'ils semblent vides.
10. Lors du retrait du micro-injecteur, porter la protection oculaire et les gants recommandés dans les sections Précautions et Risques pour l'environnement de cette étiquette. Couvrir le micro-injecteur d'une main, près du point d'insertion dans le collet, tout en saisissant l'extrémité du réservoir de l'autre main. Effectuer une légère rotation tout en retirant lentement le micro-injecteur du trou.
11. Les micro-injecteurs retirés des arbres doivent être déposés dans le sac de plastique épais fourni avec chaque boîte de micro-injecteurs. Les sacs doivent être scellés de façon appropriée et placés dans la boîte d'origine.
12. Les boîtes scellées doivent être retournées port payé à l'adresse suivante : Engage Agro Corporation, 315 Woodlawn Road West, Guelph (Ontario) Canada N1H 7K8.

DOSES D'EMPLOI POUR LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME

Pour le traitement de la maladie hollandaise de l'orme, utiliser un micro-injecteur pour 2,5 cm de DHP. Lorsqu'on traite des arbres malades, il faut émonder les parties atteintes avant d'effectuer le traitement.

Traitements de rappel

Au moment de l'injection initiale d'Alamo, noter le degré d'atteinte de chaque arbre. Réévaluer le degré de la maladie à intervalles de 12 mois après le traitement afin de déterminer s'il est nécessaire de faire un nouveau traitement avec Alamo. Après cette période de 12 mois, continuer d'évaluer les arbres annuellement. On devrait envisager de faire un traitement préventif 24 mois après le traitement initial. Les arbres de grande valeur ou situés dans une zone à risque élevé devraient faire l'objet d'une évaluation aux fins d'un traitement de rappel tous les 12 mois.

Suivre les directives d'application décrites ci-dessus pour les injections de rappel. De nouveaux trous devront être percés pour les traitements subséquents.

Notes :

- (1) Il est important de poser un diagnostic précis de la maladie hollandaise de l'orme.
- (2) Alamo est particulièrement efficace lorsqu'il est utilisé de concert avec les pratiques culturales recommandées pour la maîtrise de la maladie hollandaise de l'orme (abattre et détruire les arbres morts, émonder les branches et parties malades, réprimer les scolytes, etc.). Pour de plus amples renseignements sur le diagnostic et la répression de la maladie hollandaise de l'orme, consulter le spécialiste en arboriculture de votre région.

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide ALAMO contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut contenir des individus naturellement résistants à l'ALAMO et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à certains composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'emploi du fongicide ALAMO ou d'autres fongicides du Groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre de traitements maximal ou de traitements consécutifs de l'ALAMO Fongicide tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même group, au cours d'une même saison.

L'usage de fongicides doit être fondé sur un programme de lutte antiparasitaire intégrée qui englobe le dépistage, les données sur les traitements antifongiques antérieurs, la rotation des cultures et le recours possible à des méthodes de répression culturales, biologiques ou autres.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler tout développement d'une résistance.

Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose. Cesser l'usage de ce produit et utiliser un autre fongicide agissant sur un site différent, si possible.

Communiquer avec le spécialiste gouvernemental de votre région ou avec un conseiller agricole certifié pour connaître toute recommandation supplémentaire relative à la gestion de la résistance et/ou à la lutte antiparasitaire intégrée.

Pour de plus amples renseignements ou pour signaler un cas de résistance présumé, communiquez avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-800-265-3554 ou au <http://www.syngenta.ca>.